

221C0473
FR0013326246-FS0151

3 mars 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 26 février 2021, complété notamment par un courrier reçu le 2 mars, M. Xavier Niel a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 19 février 2021, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiées Rock Investment et NJJ Market¹ qu'il contrôle, le seuil de 10% du capital et des droits de vote de la société et détenir indirectement, à cette date et à ce jour, 15 789 685 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE² représentant autant de droits de vote, soit 11,40% du capital et des droits de vote de cette société³ réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Rock Investment SAS ⁴	14 687 585	10,61
NJJ Market SAS ⁵	1 102 100	0,80
Total M. Xavier Niel	15 789 685	11,40

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE sur le marché.

À cette occasion, la société Rock Investment SAS a franchi individuellement en hausse le même seuil.

¹ Les sociétés Rock Investment et NJJ Market sont contrôlées par la société NJJ Holding, elle-même contrôlée par M. Xavier Niel.

² Par courrier reçu le 3 mars 2021, M. Xavier Niel a par ailleurs déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2020, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiées Rock Investment et NJJ Market, par suite d'une acquisition d'actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE et détenir, à cette date, 7 512 813 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE représentant autant de droits de vote, soit 5,43% du capital et des droits de vote de la société (sur la base d'un capital composé, à cette date, de 138 472 385 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général).

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 138 472 385 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont 4 761 960 actions détenues au titre du 4^º bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce (cf. infra).

⁵ Dont 1 102 100 actions assimilées au titre du 4^º du I de l'article L. 233-9 du code de commerce (cf. infra).

La société NJJ Market a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 1 102 100 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa), résultant d'une position acheteuse sur 15 *call options* à dénouement physique portant sur 1 102 100 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE, exerçables à tout moment jusqu'au 19 mars 2021 pour 908 900 d'entre elles, jusqu'au 18 juin 2021 pour 63 200 autres et, jusqu'au 17 décembre 2021 pour les 130 000 actions restantes à des prix unitaires par action compris entre 44 € et 120 €

La société Rock Investment a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4°bis du code de commerce, 419 632⁶ actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa), au titre de « *call spread* » expirant entre le 16 octobre 2023 et le 10 février 2025, exerçable à tout moment jusqu'à la date d'expiration, à un prix unitaire de 61,87 € par action.

La société Rock Investment a également précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4°bis du code de commerce, 4 342 328 actions UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa), au titre d'un contrat de vente à terme prépayée exerçable à tout moment jusqu'au 19 février 2025 à un prix unitaire de 57,22 € par action.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« M. Xavier Niel et les sociétés NJJ Holding, NJJ Market et Rock Investment qu'il contrôle déclarent conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce :

- les acquisitions réalisées ont été financées par fonds propres et par endettement bancaire, étant précisé que des nantissements et garanties ont été consentis ;
- M. Xavier Niel contrôle les sociétés NJJ Holding, NJJ Market et Rock Investment et n'agit pas de concert avec des tiers ;
- ils n'ont pas l'intention de prendre le contrôle de la société UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE (la « société ») mais envisagent de poursuivre leurs achats en fonction des conditions de marché ;
- ils sont partis à des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce et envisagent de dénouer ces instruments à terme, en numéraire ou en physique, le cas échéant, en fonction des conditions de marché, à l'exception des instruments dont le dénouement est exclusivement numéraire ;
- ils n'ont conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet des actions ou droits de vote de la société ;
- ils n'envisagent pas de solliciter de nomination au conseil de surveillance ou au directoire de la société, étant ici rappelé que M. Xavier Niel est déjà membre du conseil de surveillance de la société ;
- ils soutiennent la stratégie définie par le conseil de surveillance et le directoire de la société et les opérations qui seraient proposées pour mettre en œuvre cette stratégie et n'envisagent pas de proposer l'une des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ».

⁶ Sur la base d'un delta de 0,11.